

CR de la réunion des PresUR du 11 mars 2024

Présents : Marc Bouverne, Gérard Camus, Philippe Caramello, Francine Chich, Hervé Durand, Jean-Pierre Fondin, Dominique Gastaldi, Didier Goyer, James Labruyère, Daniel Lambert, Pierre Le Cabec, Philippe Lebrun, Jean-Pierre Lucas, Fabienne Mondié, Françoise Morio, Gisèle Peyrot-Chevry, Danièle Pruvot, Bernard Rochet, Chantal Signoret-Dussutour, Michel Villequey,

Invité : Dominique Gury, Joel Lemoine

Absents excusés : Brigitte Rondel

Début 18h04

Dom Gastaldi remercie tout le monde et est content qu'on soit si nombreux.

Dominique Gastaldi : Qd une demande est faite par un club, cela part au siège, et Sandra répond et met en copie le presUR Il y a eu des réactions, que souhaitons nous ?

Gisèle : Sandra l'a toujours mise en copie, et elle a donc été au courant des clubs qui voulaient s'inscrire. Le pb est le dossier à remplir pour le nouveau club. Il faudrait peut-être noter ce qu'on doit obligatoirement mettre et avec un total à payer. Ils doivent être au courant dès la fin de l'inscription. Comme ça ne passe pas par la base en ligne, il n'y a pas de total.

Au niveau fédéral, pour un nouveau club qui s'inscrit il faut un contact club.

Gisèle donne 200 € si un club fait une compétition, et voudrait qu'il y ait plus qu'un adhérent.

Elle ne savait pas que la 1^{ère} année, 1 seul contact était obligatoire.

La 2^e année, il faut un minimum de 3 adhérents

Francine : il y a +s clubs inscrits cette année, et avec les réponses de Sandra tout était bien. Elle les a contactés directement pour plus d'explications.

Un club qui n'a pas adhéré depuis 2 ans et se réinscrit n'est pas un nouveau club. Et Sandra l'avait inscrit comme nouveau club, ce qui a été un problème.

Elle voudrait qu'on soit averti avant que Sandra ne réponde.

DG : aujourd'hui toutes les demandes de contact ont une réponse grâce à Sandra

Michel Villequey : rajouterait une phrase pour dire de prendre contact avec le presUR, en donnant les coordonnées du presUR

James : on voudrait que le presUR soit directement prévenu, avant que Sandra ne réponde, pour pouvoir examiner ce club, savoir qui est ce club, et savoir si le PresUR est d'accord. Qu'on ait 2-3 jours pour se renseigner

Francine : un club qui ne s'inscrit pas pendant 2 ans doit être considéré comme un nouveau club : elle trouve que c'est trop juste, ce devrait être 3 ans. Voir ce qui a été dit au CA, il semble qu'on soit passé à 3 ans -> confirmé après réunion DGi

Ch Signoret Dussutour Ce serait une reprise d'adhésion en leur gardant leur ancien N°. Il ne faut pas leur donner un nouveau N°

Francine : a eu un cas, même président, même bureau et voulait s'inscrire comme nouveau club

Michel est OK avec James, et se demande si Sandra est capable de comprendre si c'est un nouveau club ou non. Sandra répondra avec notre aval.

Revoir ce qui a été dit au niveau du CA pour les tarifs des adhésions tableau des cotisations ci-dessous

Danièle : Sandra devrait d'abord demander si le club a déjà été fédéré puisqu'elle a accès à la base de données.

Décision : Quand Sandra a un contact, elle pourrait faire un mail d'accusé de réception. Puis elle donne l'info aux presUR , et qd le presuR a dit OK , elle répond, et dire j'ai mis le presUr en copie et vous pouvez le contacter pour plus amples informations.

On pourrait demander à Sandra dès qu'elle reçoit un mail d'un club de faire un petit accusé de réception, disant qu'elle reviendra vers le club après contact avec le Presur.

James : Les individuels s'inscrivent en direct sur la base en ligne, et on ne les connaît pas forcément.

Danièle Pruvot : On peut demander à Stéphane d'avoir l'info par envoi de mail si un individuel s'inscrit

Sur l'inscription Gisèle Peyrot-Chevry voudrait qu'on enlève la voie postale et les chèques. Mais des clubs ne peuvent pas faire de virement. Cela a été déjà discuté en CA et on reste comme ça.

Département formation

Pour une UR qui veut organiser une session formation, la démarche à suivre n'est pas forcément simple.

Pour le présentiel on passe par Ph Caramelo, qui met les choses en place. Il donne l'adresse mail du formateur, on prend contact, on choisit une date, on le dit à Ph C qui met en place sur la base en ligne pour que les gens puissent s'inscrire.

Et on peut payer par virement

Mais en tant que presUR on ne voit pas qui s'inscrit et combien il reste de place et ça manque. Il faudrait que le président de club ou d'UR ait la main.

On ne sait pas non plus si les formateurs reçoivent bien les mails de la FPF. Quand il n'y a pas de retour, on attend sans savoir.

On ne sait pas si les formateurs reçoivent les mails qui partent du site.

Quand les gens vont sur le site formation, ils ne voient pas où la formation est organisée pour les stages en présentiel. On peut savoir quelle UR l'a demandé.

Et si une formation n'est pas complète dans une UR, une UR voisine ne sait pas que cette formation est organisée, et ne peut donc pas compléter le quota.

On a mis en place le fait qu'une UR puisse donner une participation à la FPF pour ses adhérents.

Fonctions sur la base en ligne

Stéphane Benhamou nous a envoyé un mail définissant toutes les fonctions prévues

La fonction d'administrateur permet de faire rentrer quelqu'un dans un CA d'UR sans lui donner de tâche particulière. Il n'y a pas besoin de leur mettre de droit.

D Pruvot : Un membre administrateur peut être là pour donner son avis dans les réunions de CA. Ils ont été élus comme membre du CA.

Les membres du CA n'ont pas forcément une fonction et on peut considérer qu'on a besoin de leur avis éclairé

Les commissaires ne sont pas forcément élus au CA. Et s'ils sont élus, ils le sont en tant que membres du CA

A la FPF les commissaires nationaux ne sont pas élus comme membre du CA

Rescrit fiscal

Ph Caramello demande des détails car n'a pas vu le CR précédent. Dominique réexplique que les mails peuvent arriver dans les groupes

Dominique réexplique en gros les démarches

Michel Villequey explique les démarches qu'il a faites, et précise que la réponse de l'administration fiscale doit arriver avant 6 mois. Il a pris contact avec le Trésor public et avec un

correspondant association qui lui a envoyé par mail les documents à remplir, et les documents à fournir (comptes sur 3 ans, le dernier rapport moral, les statuts)...

M Villequey a transformé le PDF en Word et cela permet de l'adapter

Le document CERFA récapitule pour une personne les frais engagés, et donc les dons faits à l'UR.

Au niveau de la FPF il y a une note de frais qui dit qu'on renonce à se faire rembourser et qu'on fait un don.

D.Gastaldi peut aider à créer un tel document si on ne sait pas faire.

Le CERFA est téléchargeable sur le site des impôts et est un PDF remplissable., formulaire. (sera jointe la version word à ce CR)

Ne pas oublier de garder tous les justificatifs, les scanner pour ne pas les perdre, car il faut les garder jusqu'à la prochaine déclaration, donc jusqu'au mois d'Avril suivant.

Il faut garder pour soi tous les originaux et envoyer les scans à la trésorière.

Regarder le CR précédent de la réunion des presUR de février , car il y a tous les liens nécessaires pour faire sa demande de rescrit fiscal

Dom Gury : Qd les commissaires régionaux vont finaliser le N2, ils peuvent faire une **planche contact** qu'il faut joindre au colis, et la liste CSV. Le club pourra valider avec les 3 documents (planche contact, csv et liste N2)

Si c'est déjà envoyé, on peut les envoyer par mail au club qui reçoit le N2, et de toute façon il faut les envoyer au commissaire national.

Joel Lemoine dit qu'il ne reçoit pas les infos, sans doute parce qu'il n'a pas une adresse fédérale. Il est vice-président et n'a pas de droit. DG le dira au cours du CA

Dom Gastaldi : rappel pour la lettre de la fédé : y penser, et ne pas oublier d'y rajouter un visuel. Chaque UR a ½ page. il y a 2 pages de plus pour les UR dans La lettre

Dom Gastaldi: Point sur les candidatures du 2è collègue : 5 candidatures, JP Lucas, Dom Gastaldi, Daniel Lambert, Danièle Pruvot, Fabienne Mondié.

Il faut que chacun ait fait une déclaration de candidature et ses motivations.

Dom Gstaldi : Possibilité d'avoir des **présentoirs**, des cimaises / DG a contacté la société qui les avait faits , mais n'a pas eu de réponses.

Si quelqu'un sait à qui s'adresser, le lui dire.

Car la société qui le faisait auparavant n'existe plus.

D Pruvot voudrait le descriptif technique de ce dont on a besoin. Créer un document qui soit comme une sorte de cahier des charges. Michel Villequey avait fait un document qui doit être dans le CR de janvier.

James a demandé dans son UR et c'est de la découpe laser.

Ph Caramello dit que ça coûte trop cher de faire la matrice.

Il en fait pour lui-même, mais ne peut pas le faire pour tout le monde.

Il peut y a avoir des demandes de clubs en plus des Ur car ils peuvent servir pour faire les expos

Il y a les présentoirs et les boîtes d'archive ou d'expédition.

Dom Gastaldi continue ses recherches. Il y avait pas mal de demandes de boîtes de stockage ou expédition. (Pas loin de 1000) L'atelier prévoyait de les stocker sans faire payer le stockage. Mais pas de réponses de leur part aux mails envoyés par Dominique.

Est-il possible d'**extraire la liste complète des adhérents de l'UR sous excel**

On sait le faire par club, mais pas possible pour tous les adhérents ni pour les individuels

On pouvait le faire avant et il y avait tous les adhérents même les anciens.

James : Questions sur les **quotas pour les N2**

Méthode Maurice Salmon : avant, et bientôt il y en aura une nouvelle

Aller vers cette seconde méthode

Il faut qu'Epistème puisse le faire.

Les quotas sont toujours le même système qu'avant, pour le moment

488 clubs peuvent participer en N2.

Voilà ce que James propose :

Par ex UR 01 : 18 clubs

Il y a un % pour chaque UR. Plus l'UR est grande, plus le pourcentage est élevé.

Le taux de participation dans les régions doit pouvoir être pris en compte. Il n'y a que 50% des clubs qui participent aux régionaux.

Il voudrait privilégier le pourcentage de clubs qui participent plutôt que le nombre de clubs qui peuvent participer.

Il y a le **hors quota** : ce sont des clubs qui étaient en N1 l'année dernière et qui sont redescendus en régional cette année, (le principe est qu'on a pensé que c'étaient des gens qui faisaient de bonnes photos , et qu'on les mettait directement dans le hors quota) et les individuels.

Ce qui gêne James, est que qd on additionne quota et hors quota, ça fait monter le total des photos à 1100 photos

James voudrait que ça ne dépasse pas 900 photos, 1000 grd max

Il semble que souvent en hors quotas, ce sont des 2^e équipes de clubs qui sont en N1 ou CDF.

Peut-être on pourrait descendre à 6 photos par Clubs au lieu de 7

Cela permettrait de redistribuer des points supplémentaires à d'autres clubs. C'est une proposition pour chaque presUR (les clubs qui sont montés en N2 avec 5 photos voire moins n'ont aucune chance)

On pouvait aussi choisir qui montait pour éviter qu'il y ait une photo qui monte en N2 , toute seule...mais cela peut empêcher une photo qui serait bien notée en N2 d'être dans le Florilège. James dit qu'il faudra peut-être décider entre presUR, pour savoir quels sont les besoins.

M Villequey et James : Le presUR peut choisir selon ce que veulent les adhérents de l'UR : soit avoir des clubs qui veulent monter en N1 parce qu'ils en sont capables, soit de privilégier les individuels qui veulent être bien placé en N2 et éventuellement être dans le Florilège

Tous les participants demandent que le document de James soit joint au CR, tout le monde le veut en excel et pas en PDF, pour pouvoir faire des simulations.

Danièle fait remarquer qu'il privilégie le nombre de clubs et pas le nbe d'adhérents. On aurait intérêt à avoir beaucoup de clubs plus que beaucoup d'adhérents dans un même club. Mais ça ne sert à rien d'avoir 200 adh dans un club et il ne monte que 7 photos

Danièle Pruvot pense que les adhérents prennent leur carte pour avoir une photo qui monte en N2. Michel Villequey, Gisèle sont d'accord. Pour James , c'est un mauvais calcul, il faut privilégier les clubs.

James va regarder le % de clubs qui participent en IP par rapport aux clubs inscrits.

Les presUR veulent le tableau pour mieux comprendre, et mieux l'expliquer aux adhérents.

Il est 20h00, fin de la réunion.